



53 impasse Louis Daguerre
16000 ANGOULEME
05 45 61 62 63



35 Av Benoît Frachon
ZI Boulazac
24759 TRELISSAC Cedex
05 53 35 64 44

Pour tout jeune en phase d'installation et de moins de 40 ans, l'Organisation de Producteurs CORALI La Coopérative développe une dynamique de suivi des producteurs engagée depuis plusieurs années. Elle souhaite intensifier cette démarche par des actions complémentaires accessible aux jeunes producteurs nouvellement installés.

La Coopérative offre aux producteurs des conditions financières particulières :

- Réalisation de dossiers de subventions « France Agri Mer » (ex : viniflor) ;
- Avance de trésorerie à taux gratuit, remboursable sur 5 ans pour l'achat de fours de séchage du VIRGINIE (ou tabac blond) et de séchoirs ou serres adaptées au séchage du BURLEY + subventions ;
- Avance de trésorerie pour l'achat de matériel de récolte VIRGINIE et BURLEY et pour l'achat de machine à effeuiller les BURLEY + subventions ;

La mise à disposition de l'appui technique existant sera appliquée de façon prioritaire, sans participation financière, pendant une période de 5 ans suivant la date d'installation.

Une formation continue sera assurée par les structures professionnelles (ANITTA de Bergerac et Service Expérimentation de PERIGORD TABAC).

Le parrainage par les producteurs les plus expérimentés est mis en place pour les nouveaux producteurs.

Une liste des maîtres-exploitants produisant du tabac est à la disposition des jeunes agriculteurs.

PERIGORD TABAC apportera chaque fois que cela sera nécessaire sa contribution au JA pour lui fournir toute information qui lui serait utile.

PERIGORD TABAC s'abonne à la revue JA mag.

En contrepartie, les JA s'engagent à diffuser toute information transmise par Périgord Tabac, auprès des jeunes qu'il est amené à côtoyer.

Convention de partenariat mise à jour en 2009.